



# Calorifugeur

## Métier

### Description du métier

- Installe, répare ou rénove des systèmes d'isolation thermique, afin de conserver la température d'un liquide ou d'un gaz;
- Isole des systèmes de tuyauterie, des conduites d'air ou des réservoirs et applique les finis protecteurs;
- Pose des isolants rigides ou semi-rigides.

Le calorifugeur travaille dans les édifices institutionnels et commerciaux, les industries, etc.

### Accès aux chantiers de construction

- Présenter à la CCQ un relevé des apprentissages attestant la réussite du DEP en calorifugeage ainsi qu'une garantie d'emploi d'une durée d'au moins 150 heures d'un employeur enregistré auprès de la CCQ. Cette mesure permet d'obtenir le certificat de compétence apprenti du métier.

### Régime d'apprentissage

- Avoir effectué les trois périodes d'apprentissage de 2 000 heures chacune (6 000 heures au total), afin d'être admis à l'examen de qualification provinciale dont la réussite mène à l'obtention du certificat de compétence compagnon du métier.

### Habilités et intérêts

- Acquérir des connaissances liées à l'application de notions de mathématiques, de physique et de dessin technique ainsi qu'au travail avec des outils et de la machinerie;
- Être minutieux et débrouillard;
- Pouvoir travailler en équipe;
- Avoir une bonne condition physique;
- Être en mesure de déplacer des objets lourds, de se mouvoir sur les échafaudages et de travailler en hauteur.

## FORMATION

### Programme d'études :

Diplôme d'études professionnelles – Calorifugeage (5119).

### Durée de la formation :

900 heures.

### Préalables scolaires :

Catégorie 2\*.

\* La description des préalables scolaires pour tous les métiers et occupations de cette brochure apparaît à la page 76.

### Salaire annuel moyen

Apprenti*	35 977 \$
Compagnon**	44 759 \$
Celui travaillant au moins 500 heures	55 175 \$
Proportion***	78 %

\* Salaire moyen des diplômés admis en 2008, pour les douze mois suivant leur admission.  
 \*\* Salaire moyen en 2009 des compagnons ayant rapporté au moins une heure de travail.  
 \*\*\* Proportion des compagnons de ce métier ayant cumulé 500 heures en 2009.  
 Ne comprend pas les gains qui peuvent être faits pour des travaux non assujettis aux conventions collectives de la construction.

### Salaire horaire d'après les conventions collectives

	Industriel, institutionnel et commercial	Génie civil et voirie	Résidentiel léger
Apprenti			
1 <sup>re</sup> période	19,52 \$	19,69 \$	18,59 \$
2 <sup>e</sup> période	22,78 \$	22,97 \$	21,69 \$
3 <sup>e</sup> période	27,66 \$	27,90 \$	26,33 \$
Compagnon	32,54 \$	32,82 \$	30,98 \$

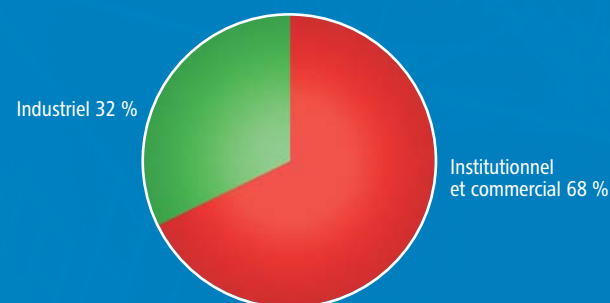
Salaire en avril 2010.

### Intégration au marché du travail

	Moyenne annuelle 2004-2008	2009
Nouveaux admis par la CCQ	54	19
Taux de placement des diplômés*	93,2 %	84,6 %

\* Source : Enquête *La relève au secondaire en formation professionnelle*, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec. Notez que l'enquête est réalisée en mars, un mois où l'activité dans l'industrie de la construction n'est pas à son maximum.

### Volume de travail par secteur



## Salariés actifs en 2009

Abitibi-Témiscamingue	13
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie	16
Côte-Nord	4
Estrie	41
Île de Montréal	102
Laval-Laurentides-Lanaudière	265
Mauricie-Bois-Francs	58
Montérégie	159
Outaouais	24
Québec	133
Saguenay-Lac-Saint-Jean	45
Extérieur et Baie-James	1
<b>Total</b>	<b>861</b>

## Nombre de femmes actives dans le métier

28

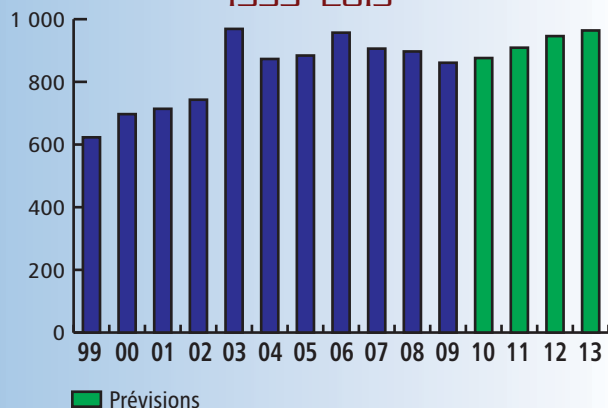
## Mobilité des salariés

Proportion de salariés appelés à se déplacer d'une région à l'autre\* :

Calorifugeur	13 %
Ensemble des métiers et occupations	17 %

\* Exclut les déplacements entre les régions de la Montérégie, de l'île de Montréal et de Laval-Laurentides-Lanaudière.

## Nombre de salariés actifs 1999-2013



## Âge de la main-d'œuvre en 2009

	Âge moyen	- de 30 ans	30-54 ans	55 ans et +	Nombre total de salariés
Apprenti	31	55 %	42 %	3 %	243
Compagnon	45	12 %	65 %	23 %	618
Total des calorifugeurs	41	24 %	59 %	17 %	861
Ensemble des métiers et occupations	39	30 %	57 %	13 %	145 206

## Perspectives d'emploi

- Pour une deuxième année consécutive, le nombre de calorifugeurs a légèrement diminué, pour s'établir à 861 travailleurs en 2009. Cette diminution s'explique par la morosité du secteur industriel;
- Travailleurs très spécialisés, les calorifugeurs sont embauchés par environ 140 employeurs, principalement dans le secteur institutionnel et commercial ainsi que dans le secteur industriel;
- Un total de 19 nouveaux apprentis ont intégré l'industrie en 2009, soit un nombre de loin inférieur à la moyenne des dernières années (54). Un apprenti calorifugeur peut espérer gagner près de 36 000 \$ durant sa première année de travail. Le salaire annuel d'un compagnon qui travaille au moins 500 heures peut atteindre plus de 55 000 \$ annuellement;
- Les perspectives d'emploi sont bonnes pour les calorifugeurs, grâce aux projets majeurs qui seront réalisés dans le secteur institutionnel et commercial, ainsi qu'au redressement prévu du secteur industriel.



## Formation offerte

dans l'établissement public suivant :

- École des métiers de la construction de Montréal

